

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2016

Publication : 24/02/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 FEVRIER 2016

DECISION

Numéro 16 - 02 - 013

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à la fourniture en carburants et fioul domestique pour le parc véhicules et les centres d'incendie et de secours du SDIS de la Loire – Lots relancés après déclaration sans suite et infructuosité.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 8 janvier 2016 s'est réuni le 18 février 2016 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Après déclaration sans suite et infructuosité de certains lots en séance du 5 novembre dernier de la commission d'appel d'offres, ce marché a été relancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Il est rappelé que ces prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les lots relancés sont les suivants :

- Lot n° 1 : Livraison de fioul domestique,
- Lot n° 12 : Fourniture en carburant pour les véhicules du CIS de MONTAGNY,
- Lot n° 22 : Fourniture en carburant pour les véhicules du CIS de SAINT GERMAIN LAVAL,

- Lot n° 23 : Fourniture en carburant pour les véhicules du CIS de SAINT JUST EN CHEVALET,
- Lot n° 36 : Fourniture en carburant pour les véhicules du CIS de NOIRETABLE,
- Lot n° 73 : Fourniture en carburant pour les véhicules du CIS de USSON EN FOREZ.

La durée du marché court à compter de la notification jusqu'au 31/12/2019.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Lot N° 1 :

1. Prix

Critère unique : Coût de revient pour le SDIS 42 calculé à partir :

- ✓ du prix moyen au litre de carburant livré
- ✓ de la remise consentie au SDIS 42.

Lots N° 12, 22, 23, 36 et 73 :

1. Rattachement d'un point de livraison (pondération : 60 points)

Distance entre la station du candidat et le centre d'incendie et de secours du lot concerné, en considérant un trajet effectué par la route :

- ✓ Moins d'1 km: 60 points
- ✓ Distance de 1 à moins de 5 kms : 40 points
- ✓ Distance de 5 à moins de 10 kms : 20 points
- ✓ Distance de 10 à moins de 15 kms : 0 point.
- ✓ A partir de 15 kms : l'offre sera déclarée irrecevable.

2. Prix (pondération : 40 points : soit 30 points pour le prix remisé pour le Gasoil et 10 points pour le prix remisé pour le Sans plomb).

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le 18 février 2016 à partir du rapport d'analyse des offres établi par le bureau des véhicules.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160218-16-02-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2016

Publication : 24/02/2016

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2016

Publication : 24/02/2016

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**



Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant les lots suivants comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Société retenue</i>	<i>Adresse</i>
1	Charvet La Mure Bianco	42 cours Suchet CS 70 714 69 286 Lyon cédex 2
23	Supermarché SHOPI SARL Chedis	Chemin Buisson 42 430 Saint Just-en-Chevalet
73	Thevenin Ducrot Distribution SAS	2 Rue de l'Ardoise BP 7005 69 342 Lyon cédex

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Article 3 :

Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant les lots 12, 22 et 36 qui sont déclarés infructueux.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT